

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 5 décembre, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2019

Présents : Colin SHERIFFS - Maire - Pierre BONNET - Hélène CASAGRANDE - Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON, Philippe SANCHOT, Jacques DONNE.

Excusée : Sylvie DEBAT,

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

Le Compte-rendu de la séance du 6 NOVEMBRE 2019 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1) Fixation charges locataires
- 2) Autorisation signature Convention Ecovide
- 3) Dossier Travaux Mairie
- 4) Convention de mise à disposition salle des fêtes Yogaségur
- 5) Droit de préemption Urbain ZE 135
- 6) Choix - bureau d'étude – étude de faisabilité – projet restaurant
- 7) Enseigne salle des fêtes
- 8) Devis – rehausse mini station logements
- 9) Avancement dossier – Enfouissement de réseau
- 10) Devis – Adoucisseur d'eau
- 11) Date Vœux du maire

Le Compte-rendu de la séance du 6 NOVEMBRE 2019 est adopté à l'unanimité

1) FIXATION CHARGES LOCATAIRES

Suite à l'intégration des coûts d'un entretien annuel des mini stations ainsi qu'un prévisionnel pour leur vidange, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les charges mensuelles des locataires comme suit à partir de janvier 2020 :

Locataire Vanessa MERCADIER – logement 38 Le Bourg – 62.97€ au lieu de 43 €

Locataire Aurélia CHAPLET – Logement Le Bourg – 85.96 € au lieu de 68 €

Locataire Véronique CASTAIGNET – Logement Le Bourg – 69.19 € au lieu de 48 €

Il est à noter que le Conseil a décidé, afin de ne pas trop augmenter les charges en une seule année de revoir les charges en septembre 2020 liées au chauffage.

2) AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ECOVIDE

M. le Maire présente au Conseil le Contrat d'entretien des micro-stations d'épuration pour les 3 logements communaux.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature.

3) DOSSIER TRAVAUX MAIRIE

M. le Maire présente les derniers devis concernant les travaux de la mairie :

Mise en place d'un écran avec liaison HDMI	789.83 € HT
Réfection Plafond	1299 € HT

Une armoire coupe-feu doit également être achetée afin de stocker l'état civil, aujourd'hui dans une armoire en bois avec vitre (estimation de coût : 1000 €). Hélène CASAGRANDE propose de comparer les offres et procéder à l'achat. Le Conseil accepte.

Il informe le Conseil que la porte de la salle du conseil n'a pas été changée mais uniquement le volet roulant électrifié.

Hélène CASAGRANDE et Geneviève AIMASSO proposent les futures couleurs pour le secrétariat et la salle du Conseil qui sont adoptées à l'unanimité.

Les travaux de peinture, électricité, devraient être terminés pour la fin de l'année.

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES YOGASEGUR

Après discussion, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention ci-jointe, permettant à l'association « Yoga Ségur » d'utiliser la salle des fêtes pour l'organisation des cours de Yoga.

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN ZE 135

Ayant reçu en mairie une DIA pour les parcelles cadastrées ZE 135, ZE 253, ZE 144, M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune préempte. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ces biens.

6) CHOIX - BUREAU D'ETUDE – ETUDE DE FAISABILITE – PROJET RESTAURANT

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux devis pour l'étude de faisabilité concernant le projet de restaurant. Après discussion, le Conseil décide de reporter cette décision au Conseil de janvier car aujourd'hui, l'achat de l'immeuble pour ce projet n'est pas encore assez avancé. M. le Maire se chargera d'informer les deux architectes.

7) ENSEIGNE SALLE DES FETES

M. le Maire présente au Conseil 3 options pour l'enseigne de la salle des fêtes. Après discussion, le Conseil décide de prendre l'option avec les pictogrammes de chaque côté du projecteur. M. le Maire se chargera de prendre contact avec l'entreprise.

8) DEVIS – REHAUSSE MINI STATIONS LOGEMENTS

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la mise en place de rehausses pour la mini station derrière le logement communal. (434 € HT). Il est à noter que la mini station avait été posée plus en profondeur pour permettre la mise en place d'un chemin. Ce projet a été abandonné par la

suite. Pour les raisons donc de sécurité et d'entretien, le Conseil accepte à l'unanimité de faire ces travaux.

9) AVANCEMENT DOSSIER – ENFOUISSEMENT DE RESEAU

M. le Maire et Hélène CASAGRANDE résumant la réunion récente avec le SDEEG. Un nouvel devis, revu à la baisse sera présenté en janvier – l'objectif étant de ne pas créer des éclairages en plus et de garder les lampes actuelles, contrairement à ce qui a été indiqué dans le devis initial -. M. le Maire confirme que :

- le Conseil Départemental pourrait subventionner à la hauteur de 25% + CDS la partie génie civil pour l'enfouissement réseau téléphonique,
- une demande de subvention DETR pourrait être faite pour l'ensemble
- le SDEEG prend 100 % à sa charge l'enfouissement de la ligne basse tension.

10) DEVIS – ADOUCISSEUR D'EAU

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un devis pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau pour le réseau d'eau de la mairie, école et salle des fêtes. Après discussion le Conseil demande d'autres devis. Cette dépense sera à prévoir éventuellement sur le budget 2020.

11) DATE VŒUX DU MAIRE

Le Conseil décide de fixer la date des vœux du maire au vendredi 17 janvier à 19h. La commission fêtes et cérémonies se charge de l'organisation.

12) QUESTIONS DIVERSES

RENCONTRE ATELIER DE PROVISOIRE : M. le maire résume la réunion avec ce bureau d'étude. Suite à l'acquisition des terrains dans le bourg, la commune doit réfléchir à leur utilisation future et un éventuel plan de définition concernant l'implantation des constructions sur ces terrains. Un devis sera adressé prochainement à la mairie pour l'étude d'un plan de définition, ce qui permettra de faire une demande DSIL/DETR.

DEVIS – DEMOLITION ET DEBROUILLAISEUSE : Suite à l'acquisition des terrains dans le bourg, deux devis ont été reçus en mairie (en enveloppe fermée) pour leur « nettoyage ». Il est à noter que 3 entreprises ont été contactées. M. le maire demande au Conseil s'il souhaite faire d'autres demandes de devis avant d'ouvrir les plis. Le Conseil n'en voit pas la nécessité. Afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt, M. le Maire propose qu'une partie du Conseil se réunisse ultérieurement pour ouvrir les plis et faire des observations, permettant que la décision soit prise lors du prochain Conseil Municipal

ACCESSIBILITE EGLISE : Suite à la demande du Conseil, l'entreprise WALTER est intervenue pour faire un devis pour la création d'une rampe PMR à l'intérieur de l'église. M. le maire informe le Conseil que, pour être aux normes, la rampe doit faire 2.50 m de longueur à partir de la porte d'entrée – ce qui n'est pas envisageable. Après discussion, le Conseil demande à M. le Maire de voir ce projet avec l'agent communal.

ATELIER NUMERIQUE : M. le Maire informe le Conseil que les ateliers numériques sont reprogrammés à partir du jeudi 19 mars 2020 de 10h – 12h.

PROBLEMES SALLE DES FETES : M. le Maire informe le Conseil de deux problèmes concernant les travaux réalisés sur la salle des fêtes : mur humide de terrasse barbecue en raison de ITE qui touche

le carrelage, manque d'étanchéité entre la toiture et le fronton de la salle. Il confirme avoir relancé l'architecte à ces sujets et remercie Sébastien BOLZON d'y avoir regardé.

CLIMATISATION SALLE DES FETES : Philippe SANCHOT informe le Conseil que ce dossier avance mais s'avère très compliqué en raison de la masse d'air à refroidir.

LIVRE SUR SAINT LAURENT DU BOIS : Geneviève AIMASSO rend compte des avancements du livre sur le village par l'association ASPECTS. Plusieurs entretiens vont avoir lieu avec différents habitants de la commune afin de recueillir photos, témoignages etc.

IMPOTS LOCAUX : Le Conseil demande qu'une information soit adressée aux habitants de la commune concernant les impôts locaux.

FIBRE OPTIQUE : M. le maire informe le Conseil que le déploiement de la fibre a pris du retard et qu'il a demandé un communiqué de la part du Département et Gironde Numérique pour expliquer le retard et pour donner un nouveau calendrier de déploiement.

DEMANDE D'ADHESION AU SMEGREG par le SIEAPA : M. le maire informe le Conseil du courrier reçu par le SIEAPA demandant l'accord de la collectivité pour que le syndicat adhère au SMEGREG. Avant de pouvoir voter, le Conseil souhaite avoir plus de précisions et demande à M. le maire de prendre contact avec le syndicat.

La séance est levée à 21h15

Signatures :

Colin SHERIFFS

Pierre BONNET

Geneviève AIMASSO

Hélène CASAGRANDE

Sébastien BOLZON

Jacques DONNE

Philippe SANCHOT